Nom : Conseil de la non-discrimination et de la diversité d'Actiris		
Acronyme: CNDD		
Domaines	Autorité compétente et/ou de référence	Echelon territorial
☐ Formation ☐ Enseignement ☐ Qual. ☑ Emploi	□ Europe □ Fédéral □ Communauté flamande □ FWB □ Wallonie <u>図 RBC</u> □ COCOF □ Communauté germanophone □ VGC	<ul><li>□ Wallonie - Bruxelles</li><li>□ Flandre - Bruxelles</li><li>□ Régional wallon</li><li>☒ Régional bruxellois</li></ul>
Transversal □ oui     Inon	□ Sous – Régional □ Local	☐ /s-régional wallon☐ /s-régional bruxellois
Références légales	Institué par l'article 94 du Contrat de gestion 2013-2017 d'Actiris	
Existence de références légales : □ oui	☑ en activité effective	
Composition & Durée du mandat	La composition du CNDD reflète celle du Comité de gestion d'Actiris. Il comprend : - le Président et le Vice-Président du Comité de gestion ; - des représentant.e.s des travailleurs et des employeurs ; - des représentant.e.s d'Actiris ; - un.e représentant.e. du Ministre bruxellois de l'Emploi ; - un.e représentant.e. du Bruxelles Economie et Emploi (Service public régional de Bruxelles).  Le secrétariat du CNDD est assuré par le service Diversité d'Actiris  □ Paritaire ☑ Tripartite □ Absence des partenaires sociaux	
Liens formels	CG ACTIRIS/ Brupartners Instances internes Group	oes techniques
Commentaires	Le Conseil de la non-discrimination et de la diversité formule des propositions et stimule la réflexion sur les thèmes de la non-discrimination et de la diversité sur le marché de l'emploi. En plus il approuve et évalue les plans de diversité des entreprises bruxelloises. Il émet sur cette base des avis pour le Comité de gestion d'Actiris.  En 2024 le CNDD sera remplacé par 2 nouveaux organes :  1. Le Conseil de Diversité et l'Inclusion sur le marché de l'emploi bruxellois ;  2. Le Jury des Plans de diversité.	
Site web		